

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX**N° 01 – 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evclyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Christine CORNAND, adjointe, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressés par Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, ayant quitté la salle pour le vote de la présente délibération,

Vu la décision du 30/09/2024 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de CHÂTEAUVIEUX ;

Vu le Compte Financier Unique de la Commune de CHÂTEAUVIEUX ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	919 878,54
	Réalisé :	443 442,68
	Reste à réaliser :	242 088,63
Recettes :	Prévu :	919 878,54
	Réalisé :	254 077,66
	Reste à réaliser :	100 000,00

AR Prefecture

005-210500377-20250319-01_2025-BF
Reçu le 21/03/2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 064 729,08
	Réalisé :	393 479,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 064 729,08
	Réalisé :	1 130 508,28
	Reste à réaliser :	0,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 189 365,02
Fonctionnement :	737 028,32
Résultat global :	547 663,30

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve**, à l'unanimité des membres présents (10 pour) et représentés, le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

L'Adjointe,

Le secrétaire de séance,


Christine CORNAND



Michel TEXIER



Date de publication sur le site internet : 24 MARS 2025